

Nicht frankieren  
Ne pas affranchir  
Non affrancare

Geschäftsantwortkarte Invio commerciale-risposta  
Envoi commercial-réponse

Automobile Club de Suisse  
Wasserwerkstrasse 39  
CH-3000 Berne 13

#### Demande d'affiliation pour membre-entreprise

Entreprise: \_\_\_\_\_

Rue/N°: \_\_\_\_\_ NPA/lieu: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Mobile: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

#### Interlocuteur à assurer

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Rue/N°: \_\_\_\_\_ NPA/lieu: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_ Fonction: \_\_\_\_\_

#### Véhicules à enregistrer:

Affiliation comme membre-entreprise (service de dépannage)\* par véhicule jusqu'à 3,5t

**Canton** **Plaque d'immatriculation n°** **Canton** **Plaque d'immatriculation n°**

1. \_\_\_\_\_ 5. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_ 6. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_ 7. \_\_\_\_\_

4. \_\_\_\_\_ 8. \_\_\_\_\_

L'inscription peut également s'effectuer à l'aide d'une liste des véhicules établie par l'entreprise.

◀ **Au verso**

Remarques internes:  
Nom de l'intermédiaire: \_\_\_\_\_

N° PB: \_\_\_\_\_ N° VST: \_\_\_\_\_ Edition: 2017/01

# Bienvenue à l'ACS!

#### Bienvenue à l'ACS! Votre cadeau

A partir de 3 véhicules assurés par vos soins nous vous faisons cadeau d'un bon d'essence d'une valeur de CHF 50.-.



Wasserwerkstrasse 39 | CH-3000 Berne 13  
Tél. +41 31 328 31 11 | Fax +41 31 311 03 10  
info@acs.ch | www.acs.ch

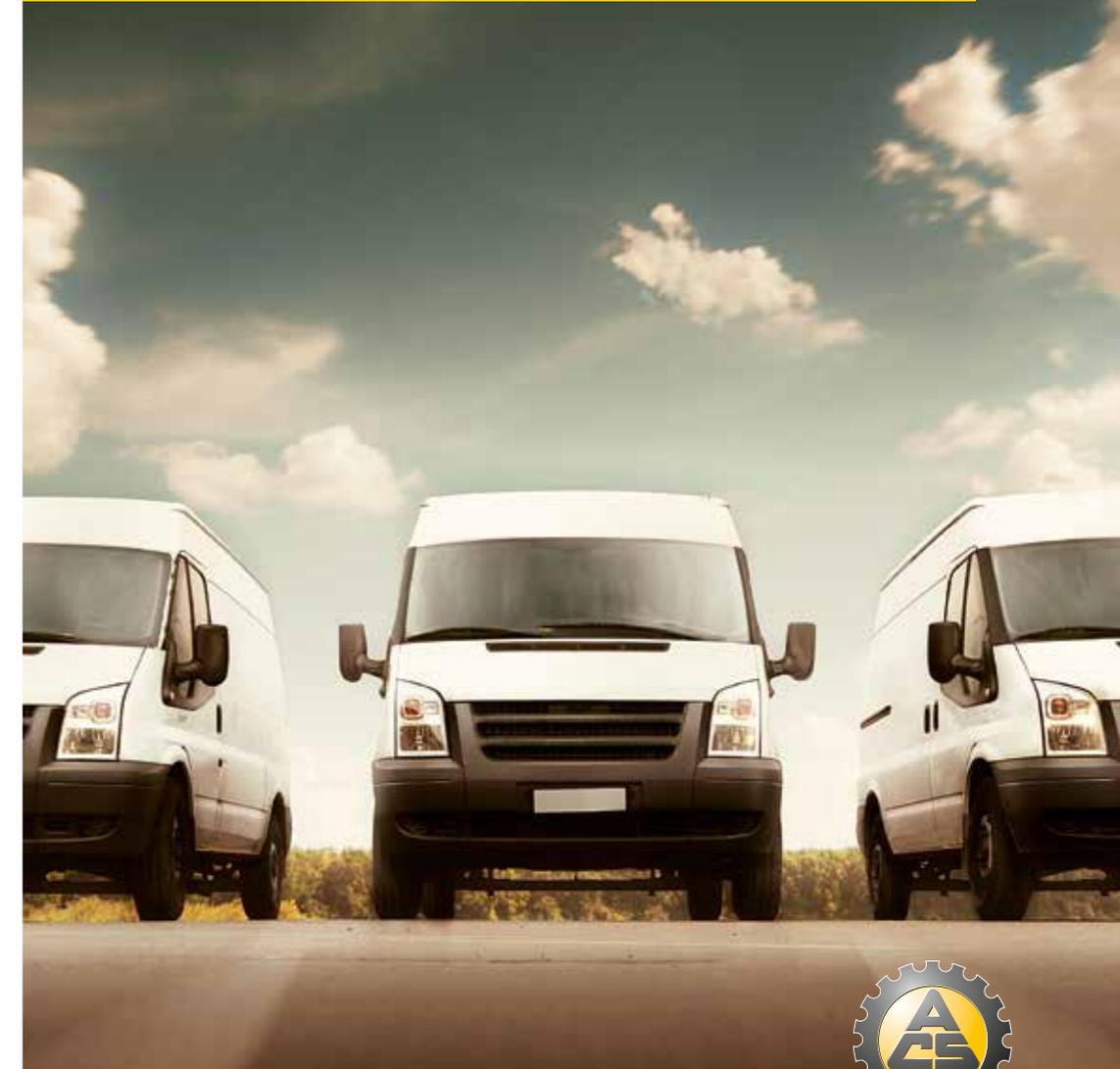
 [www.facebook.com/acs.suisse](http://www.facebook.com/acs.suisse)



Automobil Club der Schweiz  
Automobile Club de Suisse  
Automobile Club Svizzero

## Membre-entreprise

En cas de panne, nous volerons  
à votre secours – partout en Europe!



Je vis mobile.



Automobil Club der Schweiz  
Automobile Club de Suisse  
Automobile Club Svizzero

# Mobilité sans frontières

pour tous les véhicules de l'entreprise

## Une idée futée

L'affiliation à l'ACS comme membre-entreprise vous assure, ainsi qu'à vos employés, la mobilité durant le travail quotidien. Une couverture qui vous permet de garantir vos rendez-vous et vos livraisons. Quel que soit le véhicule que votre collaborateur conduit, nous sommes là pour vous en cas de panne, dans toute l'Europe et pour une modeste cotisation.

## En vous affiliant à l'ACS comme membre-entreprise, vous avez droit aux prestations suivantes:

- service de dépannage ACS pour vos véhicules en Suisse et dans toute l'Europe en cas de panne ou d'événement couvert par l'assurance casco (inclus la couverture des frais de remorquage, l'intervention en cas de panne de carburant ou d'oubli des clés dans la voiture, la mise à disposition d'un véhicule de remplacement, etc.).
- vous avez également la possibilité de souscrire auprès de notre partenaire Orion une assurance de protection juridique attractive «déplacements entreprise» pour l'ensemble de vos véhicules. Elle couvre la plupart des domaines juridiques, dans le monde entier (sans USA/Canada). A partir de 3 véhicules, vous profitez d'un rabais de flotte, et dès 5 véhicules, vous pouvez convenir d'une solution de flotte.

Les assurances liées à une formule d'adhésion à l'ACS sont powered by  ZURICH®



# Conditions générales

pour voyager en toute sécurité

## 1. Généralités

Les membres-entreprise sont des firmes avec le statut de personnes morales (les municipalités, écoles, associations également). Elles sont représentées valablement par ses organes (l'interlocuteur désigné par l'entreprise en est le représentant).

## 2. Prestations

Vos véhicules sont assurés pour le dépannage contre paiement d'une cotisation annuelle. En complément, vous pouvez contracter l'ACS Protection juridique d'entreprise en matière de circulation (CH et Europe). Cela est possible pour les véhicules d'un poids total jusqu'à 3,5 t qui peuvent en principe être conduits avec un permis de conduire de la catégorie B.

## 3. Durée de validité

La cotisation est valable une année; elle est reconduite tacitement d'une année à l'autre si elle n'est pas résiliée par écrit au moins trois mois avant son échéance.

## 4. Changements

Tout changement de numéro d'immatriculation d'un véhicule enregistré doit être notifié à l'ACS dans un délai de dix jours.

## 5. Cotisation des membres-entreprise

La cotisation se compose d'une taxe de base de CHF 100.- à laquelle s'ajoute une taxe supplémentaire pour chaque véhicule enregistré. Les taxes supplémentaires par véhicule se montent à:

Véhicules	Cotisation
1-5	CHF 60.-
6-10	CHF 59.-
11-20	CHF 58.-
21-40	CHF 57.-
41-60	CHF 56.-
61+	CHF 55.-

# Membre-entreprise

## Question de la proposition

La question ci-après concerne le cercle de personnes assurées. La réponse donnée doit être complète et conforme à la vérité. Si des éléments importants du risque sont omis ou communiqués de façon inexacte, la compagnie peut se dégager entièrement de son obligation de verser des prestations.

Au cours des trois dernières années, un assureur/prestataire vous a-t-il refusé une proposition pour une assurance assistance/assurance voyages ou une assurance de protection juridique, ou ne l'a acceptée qu'à des conditions aggravées?

Oui  Non

Compagnie: \_\_\_\_\_ Numéro de police: \_\_\_\_\_

## Date d'effet du contrat:

**Oui, une assurance de protection juridique circulation ou déplacements entreprise comme complément m'intéresse.\*\*** Veuillez m'envoyer de plus amples informations et un formulaire de commande pour cette offre.

## Déclaration finale et signature

La personne soussignée déclare avoir répondu en toute conscience et connaissance aux questions du présent document. Elle confirme en outre l'exactitude des éléments du risque qui y sont indiqués. Elle s'engage à annoncer tous les changements qui sont intervenus avant le début de la protection d'assurance définitive.

La personne soussignée se déclare d'accord que l'ACS transmette à des partenaires ses coordonnées en vue de proposer des prestations de service ou à des fins de marketing.

La personne soussignée autorise la Zurich et Orion à traiter des données qui ressortent des documents contractuels ou de l'exécution du contrat. Cette autorisation comprend en particulier la conservation physique ou électronique des données, l'utilisation des données pour l'appréciation du risque, le traitement des cas d'assurance ainsi que pour des évaluations statistiques et à des fins de marketing. Dans la mesure du nécessaire, la Zurich et Orion peuvent transmettre ces données pour traitement aux tiers participant au contrat en Suisse et à l'étranger, en particulier aux coassureurs et aux réassureurs, ainsi qu'à des sociétés étrangères de Zurich Insurance Group AG (ZIG). La Zurich et Orion sont en outre autorisées à demander tous les renseignements pertinents auprès de bureaux officiels ou d'autres tiers, en particulier sur l'évolution des sinistres. Cette autorisation est valable indépendamment de l'entrée en vigueur du statut de membre.

La personne assurée est liée pendant 14 jours à cette demande et s'engage à accepter la police établie conformément à cette dernière et de payer la prime. Elle confirme avoir reçu les informations légales y relatives (art. 3 LCA) ainsi que les conditions contractuelles déterminantes.

Lieu/date: \_\_\_\_\_

Cachet de l'entreprise/signature: \_\_\_\_\_

\* Prestations assurées par: Zurich Compagnie d'Assurance SA, Zurich

\*\* Prestations assurées par: Orion Protection Juridique SA, Bâle